

mission COMPTES de CAMPAGNE



Mon expert-comptable s'engage
pour la transparence de la vie politique

Dans le cadre de sa campagne électorale, le candidat aux élections est tenu de répondre à des exigences de transparence financière. Les campagnes concernées : les élections municipales, les européennes et les sénatoriales.

Le candidat, avec l'aide de son mandataire financier, doit recenser la totalité des recettes et des dépenses engagées ou effectuées pour sa campagne. Il a également l'obligation de confier à un expert-comptable la mission de présentation de ses comptes de campagne. Enfin, il devra déposer les comptes pour vérification auprès de la Commission nationale des comptes de campagne et des financements politiques (CNCCFP), autorité en charge de les approuver ou de les rejeter. En cas d'irrégularité voire de rejet, le candidat ne pourra pas obtenir le remboursement des frais et encourt des sanctions très pénalisantes (inéligibilité du candidat).

Ainsi, des principes sont à connaître et à respecter en la matière.

Soucieux de vous être utile, notre cabinet vous propose d'accomplir la mission légale de présentation de vos comptes de campagne.

Prenez dès à présent contact avec notre cabinet : nous vous aidons à assurer le respect de vos obligations !

**Pour toute précision,
parlez-en à votre expert-comptable.**

Par téléphone 09 72 56 79 85
Par mail contact@perseus-conseil.com
Site internet www.perseus-conseil.com

mission COMPTES de CAMPAGNE



Mon expert-comptable s'engage
pour la transparence de la vie politique

Vous vous posez les questions suivantes :

- Suis-je obligé de présenter des comptes de campagne ?
- Quels principes et règles impératifs doivent être respectés, pour les dépenses comme pour les recettes ?
- Comment m'organiser pour éviter contentieux et sanctions ?
- Comment obtenir un remboursement de mes frais engagés ?

Notre cabinet vous apporte les réponses suivantes :

- Nous vous informons sur vos obligations et les procédures applicables, nous vous alertons sur les risques encourus
- Nous répondons à vos questions tout au long de la campagne
- Nous retraçons l'ensemble des recettes et dépenses et vérifions la présence des justificatifs requis
- Nous établissons vos comptes de campagne selon les exigences en vigueur aux fins de présentation et de dépôt à la CNCCFP

Nos recommandations :

- **Faites confiance** à notre expertise et à notre professionnalisme
- **Entourez-vous** d'un interlocuteur compétent et formé, au fait de la législation
- **Anticipez** la présentation de vos comptes de campagne : confiez-nous dès à présent cette mission pour gagner en sérénité et en sécurité
- **Soyez vigilant** face au risque de sanctions pénales, électorales et/ou financières !

Nos modalités d'intervention :

- **Confidentialité et discrétion garanties**, conformément à notre déontologie
- **Lettre de mission** délimitant la mission et formalisant nos engagements